

Archives des Ursulines
COMMUNAUTE ARGENTAT

Archives des Ursulines de l'Union Romaine
France-Belgique-Espagne

Communauté des Ursulines d'Argentat
1826-1946

ARGENTAT 2B-3S

Victoire MAIGNAN-WATSON, Sœur Christiane-Marie VUILLIER

Juin 2025

INTRODUCTION

Identification

Intitulé

Fonds d'archives de la communauté d'Argentat

Dates extrêmes

1826-1946

Niveau de description

Dossier et pièce.

Importance matérielle

0.5 ml

Contexte

Biographie du producteur

L'Ordre de Sainte-Ursule, plus connu sous le nom des Ursulines, naît à Brescia, en Italie en 1540, non sous forme d'un ordre tel que l'on connaît aujourd'hui mais d'une Compagnie. C'est l'œuvre de sainte Angèle qui se concrétise : fonder la Compagnie de Sainte-Ursule pour permettre à des jeunes vierges de se consacrer pleinement au Christ tout en restant dans le monde. Peu à peu, la Compagnie se développe et arrive en France à la fin du XVI^e siècle avec Françoise de Bermond à L'Isle-sur-la-Sorgue, dans le Comtat Venaissin. Avec l'influence du Concile de Trente et d'autres personnalités, la Compagnie prend la forme d'un ordre monastique en adoptant la règle de saint Augustin au début du XVII^e siècle. L'ordre est florissant puisque de nombreux monastères avec des pensionnats et externats qui leur sont attachés afin d'instruire les filles, sont fondés.

La première communauté des ursulines d'Argentat est fondée en 1647 par Antoinette Micolon (Mère Colombe du Saint Esprit), venue de Tulles.

La Révolution française supprime et disperse la communauté. En 1826, une communauté se rétablit dans l'ancien couvent des récollets de la ville.

En 1880, une société anonyme est constituée afin de « soustraire les immeubles à la rapacité du fisc » (protéger la propriété). Cela ne fut d'aucune utilisé et engendra même de nombreux frais. De 1885 à 1904, la communauté vécut une période très difficile à cause d'une pénurie d'argent à la suite de réparations nécessaires et la diminution progressive des élèves. A cela il fallut ajouter une raréfaction des novices.

En 1904, quand la loi du 7 juillet paraît, des amis et voisins portent secours aux sœurs pour sauver quelques objets avant l'inventaire. En 1906, l'acte de saisie paraît. Une société civile préalablement constituée parvient à racheter le couvent, qui avait été saisi et vendu aux enchères.

En 1907, la communauté entre dans l'Union Romaine. En 1914, la communauté était toujours considérée comme une congrégation enseignante en fonction. L'état lance sa proscription. La communauté commence à se séculariser pour continuer l'école. En juillet 1914, le décret d'expulsion est promulgué pour les sœurs d'Argentat. Les sœurs se dispersent ou se sécularisent. En octobre, le

pensionnat Jeanne d'Arc ouvre. En 1915, pendant la guerre, une ambulance¹ est organisée dans le couvent, en même temps que les classes.

En 1921, les dernières sœurs dispersées reviennent.

A la fermeture, le 26 août 1939, deux sœurs quittent l'Union Romaine. Les autres déménagent dans les communautés unies de Brive, Autun et Voiteur.

Histoire de la conservation et modalités d'entrée

Le fonds est conservé dans les locaux du provincialat de la province du Sud de la France avant d'être transféré à Beaugency au début du XXI^e siècle.

Contenu et structure

Présentation du contenu

Fonds lacunaire.

Accroissements

Le fonds est considéré clos.

Mode de classement

Le fonds suit le cadre de classement mis à jour par la Province France Belgique Espagne. Il a été décidé de simplifier les anciennes cotations basées sur le cadre de classement de l'Abbé Molette, dans la politique d'uniformisation des classements des fonds d'archives de la province.

Conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès

Les archives des Ursulines sont privées mais il a été décidé de les ouvrir au plus grand monde. Les règles de communicabilité se basent donc sur la législation publique. Les documents d'avant 1972 sont librement communicables. Pour les documents d'après 1972, ils sont librement communicables s'ils ne contiennent pas de données à caractère personnel concernant des religieuses encore vivantes ou décédées depuis moins de 25 ans. Toutefois, les ursulines restant propriétaires de leurs archives, peuvent refuser l'accès selon les circonstances et les demandes, privilégiant la sécurité matérielle des fonds.

Conditions de reproduction

La reproduction d'un document d'archives est libre dans la mesure où le document est librement communicable et sans aucune donnée personnelle ou sensible. Mais elle peut donner lieu à une rétribution si elle engage des coûts pour le service : frais d'envoi, photocopies.

Langue et écriture

Français.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

¹ Une sorte d'hôpital pour accueillir les blessés de la guerre.

Certains documents anciens nécessitent une manipulation attentionnée.

Instrument de recherche

Répertoire méthodique détaillé.

Sources complémentaires

Archives de la Maison Généralice des Ursulines de l'Union Romaine

Fonds de la Province France Sud Espagne (FSE 1H-12H)

Fonds de la Province France Nord Belgique (FNB 1H-12H)

Fonds de la Province France Ouest (FO 1H-12H)

Fonds des communautés françaises et belges des Ursulines de l'Union Romaine.

Fonds de la formation des Ursulines françaises (1K-2K-3K)

Bibliographie

- Mère Marie de Chantal Gueudré, Histoire de l'Ordre des Ursulines en France (3 vol.), Paris, 1958-1963.
- Sœur Marie Bénédicte RIO, *Histoire et spiritualité des Ursulines*, Rome, 1989-1990.

SOMMAIRE

ARGENTAT 2B	Archives antérieures à la Révolution française
ARGENTAT 2D	Relations avec les autorités ecclésiastiques.
ARGENTAT 1I-3I	Administration de la communauté
ARGENTAT 1L	Spirituel.
ARGENTAT 9M	Activités de l'Institut.
ARGENTAT 2Q-8Q	Temporel.
ARGENTAT 2S-3S	Objets, souvenirs.

REPertoire METHODIQUE DETAILLE

Série B : Archives antérieures à la fondation de l'Union Romaine

1826-1934

ARGENTAT 2B Archives postérieures à la Révolution française

1826-1934

ARGENTAT 2B2 Relations avec les autorités civiles : autorisation royale d'existence.

1826

ARGENTAT 2B3 Temporel. – gestion de la propriété : acte de la pose de la première pierre du nouveau bâtiment.

1866

ARGENTAT 2B4 Personnel. – registres : Réception des sujets, professions, décès et biographies, annexe du ménologe.

1826-1934

Série D : Relations avec les autorités ecclésiastiques.

1907

ARGENTAT 2D Affiliation à l'Union Romaine : acte de la Sacré Congrégation, correspondance.

1907

Série I : Administration locale.

1826-1939

ARGENTAT 1I Gouvernance de la communauté : Nominations de prieures, registre du Conseil local.

1916-1939

ARGENTAT 3I/1-11 Vie de la communauté : diarium, correspondance, historiques.

1826-1939

Série L : Spirituel.

1926-1946

ARGENTAT 1L Documents officiels : Indults de l'Union Romaine.

1926-1946

Série M : Activités de l'Institut.

XXe siècle.

ARGENTAT 9M Autres activités. – Pièce de théâtre sur la vie de Marie de l'Incarnation.

Début XXe siècle.

Série Q : Temporel.

1902-1939

ARGENTAT 2Q Gestion de la propriété : Actes notariés, bail.

1904-1908

ARGENTAT 5Q Comptabilité : Gestion des dettes et emprunts : cahier de suivi, correspondance.

1902-1921

ARGENTAT 7Q Gestion du personnel : reçus de remboursement de dots.

1925-1939

ARGENTAT 8Q Gestion des biens mobiliers : inventaire du mobilier.

1933

Série S : Objets et souvenirs.

XXe siècle.

ARGENTAT 2S/1 Iconographie. – carte postales du couvent.

XXe siècle.

ARGENTAT 3S Objets : cachet de la communauté².

XXe siècle.

² Conservé à part, avec les tampons et cachets des communautés de France.